

PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE – DGA1031

1 STRUCTURE SPÉCIFIQUE ET DÉROULEMENT

1.1 Identification du sujet de recherche

À cette étape de l'examen (DGA1031), l'étudiant doit dans un premier temps procéder à l'identification de son projet de recherche en collaboration avec son directeur de recherche. Il doit déterminer le titre de sa thèse et produire un résumé du projet de recherche. Pour ce faire, il doit remplir chacune des sections du formulaire *Identification du sujet de recherche – Doctorat* de manière électronique (disponible sur le site web *Étudier aux cycles supérieurs* ou en suivant le lien ci-dessous). L'identification du sujet de recherche est évaluée par le directeur de programme et compte pour 5 % de l'évaluation de l'activité DGA1031.

http://www.etsmtl.ca/zone2/administration/decanats/formation/etudsup/deroulement/programme_doctorat.html

Description des sections du formulaire :

Identification du ou des partenaires industriels

La participation d'un ou de plusieurs partenaires industriels doit être identifiée comme telle au tout début du travail de recherche sur le formulaire *Identification du sujet de recherche*. Pour ce faire, l'étudiant inscrit le nom de ou des entreprises qui ont accepté de contribuer à la recherche de l'étudiant.

Confidentialité

Afin que le Décanat à la recherche et au transfert technologique soit en mesure de protéger le droit des étudiants et des chercheurs, il doit être informé des thèses de nature confidentielle. Une thèse de doctorat devant bénéficier d'un traitement « confidentiel » doit idéalement être identifiée comme telle au tout début du travail sur le formulaire *Identification du sujet de recherche* (cocher la case prévue à cet effet) ou au plus tard lors du dépôt officiel de la thèse au Bureau des cycles supérieurs sur le formulaire *Autorisation officielle de dépôt pour évaluation* (cocher la case prévue à cet effet).

Projet de recherche impliquant des sujets humains

Le projet de recherche qui implique des sujets humains (ex : sondage par questionnaire ou entrevue, tests de réalisation de manipulations de restes humains, la collecte/utilisation de données confidentielles sur des individus, collecte de données avec des sujets vivants, etc.) doit être identifié comme tel sur le formulaire *Identification du sujet de recherche* (cocher la case prévue à cet effet) et est assujéti à la *Politique institutionnelle d'éthique de la recherche avec des êtres humains*. Afin de respecter les règles en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains, un dossier doit être préparé pour le Comité d'éthique. Consultez le lien suivant :

<http://www.etsmtl.ca/zone2/administration/decanats/recherche/index.html#politique>.

Encadrement

Le directeur de recherche est identifié dès l'admission. Cependant, l'identification officielle d'un codirecteur se fait sur le formulaire *Identification du sujet de recherche*. Si le codirecteur proposé provient de l'extérieur de l'ÉTS, le formulaire doit être accompagné d'un curriculum vitae détaillé avant d'être remis au directeur de programme.

Signatures

Le formulaire d'identification du sujet de recherche doit être signé par l'étudiant, le directeur de recherche et le codirecteur (s'il y a lieu) avant d'être remis au directeur de programme dans le délai prescrit au plan de cours : <http://www.mec.etsmtl.ca/cours/dga1031/>.

Finalement le directeur de programme apposera sa signature sur le formulaire et le transmettra au Bureau des cycles supérieurs.

1.2 Travail écrit

Dans le cadre de la *Problématique de recherche*, l'étudiant doit également remettre un travail écrit (25 à 35 pages). Il élabore un devis de recherche préliminaire sous la supervision de son directeur de recherche. **Une version papier et une version électronique** de ce travail devront être remises au directeur de recherche avant la fin du trimestre. Le travail écrit est évalué par le directeur de recherche et compte pour 75 %. La version électronique du travail écrit sera ultérieurement transmise aux membres du jury par le directeur de recherche. Le travail écrit doit faire état de la question et des objectifs précis de la recherche, présenter une méthodologie ainsi qu'une estimation des retombées du projet. Plus précisément, il doit comporter les éléments suivants :

- une description de la problématique;
- les objectifs à atteindre;
- une revue critique de la littérature afin de situer le travail de l'étudiant par rapport à l'ensemble des travaux et d'en évaluer l'originalité;
- la méthodologie prévue pour l'atteinte des objectifs incluant les outils nécessaires pour la réalisation du projet (matériels, logiciels, etc.);
- le type de résultats escomptés;
- les retombées industrielles potentielles (impact et implication pour l'industrie ou socio-économique);
- la bibliographie (liste des articles de conférences, de journaux ou autres sources utilisées pour rédiger le plan de recherche);
- la planification des activités sous la forme d'un échéancier des travaux allant jusqu'à la date prévue pour la soutenance.

1.3 Présentation orale

Dans le cadre de la *Problématique de recherche*, l'étudiant doit finalement faire une présentation orale. Chaque étudiant inscrit à l'activité présente son travail oralement à l'ensemble des candidats à une date définie par le directeur de programme. La problématique de recherche est présentée sous forme suffisamment vulgarisée afin que l'ensemble des candidats du programme ainsi que les spécialistes provenant de divers domaines puissent en apprécier le contenu. Cette présentation est suivie d'une période d'échanges avec l'auditoire. Le candidat doit obligatoirement assister aux présentations de l'ensemble des candidats inscrits à l'activité. La présentation orale est évaluée par le directeur de programme et compte pour 20 % de la *Problématique de recherche*. Toutefois, l'absence non justifiée d'un candidat à la séance de présentations entraîne un échec à la l'activité *Problématique de recherche* (DGA1031).

2. CORRECTION DE L'EXAMEN ET TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Suite à la remise du travail écrit le directeur de recherche complète le formulaire de résultat prévu à cet effet et le transmet au directeur de programme dans le délai prescrit. Suite aux présentations orales des problématiques de recherche, le directeur de programme complète le formulaire de résultat de chaque étudiant en tenant compte de l'identification du sujet, du travail écrit et de la présentation orale et transmet les résultats finaux de l'activité au Bureau des cycles supérieurs. Lors de la réception de ce formulaire au Bureau des cycles supérieurs, le résultat est transmis à l'étudiant.

3. RÉSULTAT

L'étudiant qui a complété et réussi sa problématique de recherche peut s'inscrire à l'étape 2 de l'examen doctoral soit DGA1032. Dans le cas d'un échec, l'étudiant sera avisé par courriel à son adresse de l'École par le Bureau des cycles supérieurs qu'il peut exercer son droit unique de reprise au trimestre suivant.

4. COMPOSITION DU JURY EN VUE DE L'EXAMEN ÉCRIT

Au milieu du trimestre pour lequel un étudiant est inscrit à DGA1031 *Problématique de recherche*, le directeur de recherche procède dans le délai prescrit à la composition du jury pour l'examen écrit (DGA1032) et l'examen oral (DGA1033). Le Bureau des cycles supérieurs lui transmettra le formulaire et les directives prévus à cet effet.

En fin de trimestre, le directeur de recherche transmet par **courrier électronique aux membres du jury** la *Problématique de recherche* que son étudiant lui a fournie afin que ceux-ci soient en mesure de préparer leur question d'examen écrit.